selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Ivermectin (2%) Formulation

Autres moyens d'identifica-

tion

Coopers Blowfly and Lice Jetting Fluid (61069)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Merck & Co., Inc

seur

Adresse : 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone : +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique (Oral(e))

: Catégorie 1 (Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un

organe cible précis -

exposition répétée (Oral(e))

Catégorie 1 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système

nerveux central) en cas d'ingestion.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une ex-

position prolongée en cas d'ingestion.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peu-

vent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Ap-

peler un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un mé-

decin.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Polyalkylène oxide dérivé d'un alcool synthétique	Donnée non disponible	103818-93-5	38
Propylèneglycol	1,2-propanediol	57-55-6	19
ivermectine	Donnée non disponible	70288-86-7	2

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la : Laver à l'eau et au savon par précaution.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022 3.5 11/27/2023

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes peau

apparaissent.

En cas de contact avec les

veux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instructions

du personnel médical.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'inges-

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

Protection pour les secour-

Avis aux médecins

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

> Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes métalliques

Oxydes de phosphore

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version 3.5

Date de révision: 11/27/2023

Numéro de la FDS: 10679112-00010

Date de dernière parution: 09/30/2023 Date de la première parution: 05/05/2022

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.

Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges auto-réactifs

Peroxydes organiques Produits explosifs

Gaz

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
Propylèneglycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m³	CA ON OEL	
		LMPT (aéro- sol)	10 mg/m ³	CA ON OEL	
ivermectine	70288-86-7	TWA	30 μg/m3 (OEB 3)	Interne	
	Autres informations: Peau				
		limite d'essuyage	300 µg/100 cm2	Interne	

Mesures d'ordre technique

Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans

l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex.,

des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type Protection des mains Type protégeant des particules

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets,

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : Effacer blanc au jaune., couleur de paille

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Sans objet

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

Donnée non disponible

Donnée non disponible

oxydant.

Sans objet

poids moléculaire : Donnée non disponible

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan- : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

gereuses

Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition :

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Propylèneglycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 44.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

ivermectine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 50 mg/kg

DL50 (Souris): 25 mg/kg

DL50 (Singe): > 24 mg/kg

Organes cibles: Système nerveux central

Symptômes: Vomissements, Dilatation de la pupille

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.11 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 406 mg/kg

DL50 (Rat): > 660 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Polyalkylène oxide dérivé d'un alcool synthétique:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE) Méthode : Directives du test 439 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

ivermectine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Polyalkylène oxide dérivé d'un alcool synthétique:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : Directives du test 437 de l'OECD

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

ivermectine:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

ivermectine:

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Les êtres humains

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

ivermectine:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in

vitro)

Système de test: Fibroblastes diploïdes humains

Résultat: négatif

Type d'essai: Lymphome de la souris

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

ivermectine:

Espèce : Rat Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 1.5 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Souris Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 2.0 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

ivermectine:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fertilité

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 0.6 Poids corporel mg / kg

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Croissance

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.2 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Effets tératogènes., Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère

Type d'essai: Croissance

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: LOAEL: 0.4 Poids corporel

mg/kg

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

sur la progéniture ont été observés.

Remarques: Le mécanisme ou le mode d'action n'est peut-

être pas pertinent pour les humains.

Type d'essai: Croissance

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: Effets tératogènes., Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) en cas d'ingestion.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Composants:

ivermectine:

Organes cibles : Système nerveux central

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Composants:

ivermectine:

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propylèneglycol:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : >= 1,700 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 2 a

ivermectine:

Espèce : Chien

NOAEL : 0.5 mg/kg

LOAEL : 1 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 14 Sem.

Organes cibles : Système nerveux central

Symptômes : Dilatation de la pupille, Tremblements, Incoordination, anorex-

ie

Espèce : Singe
NOAEL : 1.2 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Sem.

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Rat
NOAEL : 0.4 mg/kg
LOAEL : 0.8 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 3 mois

Organes cibles : rate, Moelle osseuse, Reins

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022 3.5 11/27/2023

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

ivermectine:

Contact avec la peau Remarques: Peut être absorbé par la peau.

Contact avec les yeux Remarques: Peut irriter les yeux.

Ingestion Symptômes: Somnolence, Dilatation de la pupille, Tremble-

ments, Vomissements, anorexie, Incoordination

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Polyalkylène oxide dérivé d'un alcool synthétique:

Toxicité pour les poissons CL50 : > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Propylèneglycol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les al-

gues/plantes aquatiques

ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 19,300

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

ivermectine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.003 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.0048 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.000025 mg/l Toxicité pour la daphnie et

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les al-

gues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 9.1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 9.1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Composants:

Polyalkylène oxide dérivé d'un alcool synthétique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Propylèneglycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 98.3 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

ivermectine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 50 % Durée d'exposition: 240 jr

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Propylèneglycol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.8

ivermectine:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 74

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.22

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022 3.5 11/27/2023

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une Emballages contaminés

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Ivermectin)

Classe 9

Groupe d'emballage Ш Étiquettes

Dangereux pour l'envioui

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Ivermectin)

Classe 9

Groupe d'emballage Ш Miscellaneous

Étiquettes Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi-

ronnement

oui

964

Code IMDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Ivermectin)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

EmS Code F-A, S-F Polluant marin

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(ivermectine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(ivermectine)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon): ISO - Organisation internationale pour la normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ivermectin (2%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/30/2023 3.5 11/27/2023 10679112-00010 Date de la première parution: 05/05/2022

test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité: TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan: TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour

l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 11/27/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F